

CORRESPONDANCE.

Québec, 2 juin 1858.

A. L. M. Darveau, Ecr., rédacteur de
"l'Observateur."

Monsieur,

Je vous crois assez loyal pour rectifier une erreur qui s'est glissée dans votre article d'hier sur "la Saint Jean Baptiste," où, faisant allusion sans doute à une *convention privée*, laquelle a eu lieu en votre présence entre MM. Dussault, Bardy et moi, vous me faites dire : "que les autorités ecclésiastiques qui jusqu'à présent ont menacé de fermer les portes de l'église si les membres de la Saint Jean Baptiste ouvraient celles du bal, permettent aujourd'hui la danse." etc.

Ces paroles absurdes n'ont jamais été prononcées par moi : j'ai dit seulement ce qui est vrai, qu'après avoir été consultées, les autorités ecclésiastiques avaient jugé à propos de ne pas intervenir dans les arrangements qui avaient été pris.

J'aime à croire, Monsieur, que c'est sans intention malicieuse que ces dernières paroles qui n'étaient pas destinées au public, ont été travesties dans votre article, et que vous sentirez la convenance de réparer ce mal entendu.

J'ai l'honneur d'être,
Votre, etc.J. O. Fiset,
Secrétaire S. S. J. B. Q.

Nous n'avons pas fait dire dans l'*Observateur* à MM. Dussault et Fiset "que les autorités ecclésiastiques qui, jusqu'à présent, ont menacé de fermer les portes de l'église si les membres de la Saint Jean Baptiste ouvraient celles du bal, permettent aujourd'hui la danse." Ces paroles ne sont pas de MM. Dussault, Bardy et Fiset, mais de nous. Nous n'avons pas écrit : ils disent ; mais ils prétendent. Et en effet, le 29 de mai dernier, M. Fiset ne nous a-t-il pas fait entendre que le Comité de Régie avait obtenu des autorités ecclésiastiques la permission d'avoir une messe et un bal ? M. Duquet n'a-t-il pas dit, le 30 de juin dernier à une assemblée de la section Saint-Jean "que le clergé avait permis aux membres de la Saint-Jean-Baptiste de s'amuser comme ils l'entendraient ! " Dansez, amusez-vous comme vous voudrez ! auraient dit les messieurs du clergé." Un membre ayant dit : Ils ont donc bien changé d'opinion depuis trois ans ? " Heureusement, reprit M. Duquet, que le clergé a compris qu'il ne devait pas contrôler la Saint Jean Baptiste, mais que c'était à la Saint Jean Baptiste à le contrôler ! " Dans la même assemblée, M. le Dr Dussault n'a-t-il pas dit " que le clergé n'était pas vis-à-vis de la Saint Jean Baptiste, sur le même pied qu'autrefois ! " Eh bien, tout cela avancé ne nous donnaient-ils pas le droit d'écrire que MM. Fiset, Dussault et

Duquet (le nom de Bardy n'était pas mentionné dans l'*Observateur*) prétendaient "que les autorités ecclésiastiques qui jusqu'à présent ont menacé de fermer les portes de l'église si les membres de la Saint-Jean-Baptiste ouvraient celles du bal, permettent aujourd'hui la danse ! "

M. Fiset ajoute qu'après avoir été consultées, les autorités ecclésiastiques avaient jugé à propos de ne pas intervenir dans les arrangements qui avaient été pris.

Si le clergé n'a pas jugé à propos d'intervenir dans les arrangements qu'a pris le Comité de Régie malgré les règles et l'opinion des membres de la société, ils n'ont donc pas permis le bal ! ! !

Nous assurons M. Fiset que nos écrits à son adresse ne comportent aucune intention malicieuse : nous écrivions contre les abus et non contre les hommes.

Monsieur le Rédacteur,

Vous insinuez dans votre dernier numéro qu'un des frères de M. P. Gauvreau s'est associé à quelqu'un pour rechercher des signatures pour la requête qui a été présentée à ce monsieur et qu'on avait voulu tromper un certain nombre de citoyens en leur disant que le document pour lequel leurs signatures étaient demandées tendait à forcer M. Gauvreau à résigner. Vraiment c'est peu honorable pour vous de ne pas chercher un peu plus à éloigner le mensonge de votre journal, car ces deux avancés sont entièrement faux, et il montre que vous avez presque mission de verser l'insulte à droite et à gauche en appelant indifféremment à votre aide, la vérité et le MENSONGE !!!

J'approuverai toujours et serai un des premiers à encourager un homme qui fera connaître ses idées et les fera servir à l'avancement de la société ; j'approuverai hautement le courage de celui qui dévoilera les fautes et les supercheres d'un homme public, mais au moins, avant d'accuser, il faut baser son accusation sur des données certaines pour ne pas s'exposer au ridicule.

UN CITOYEN.

2 juin 1858.

Cette voilà des mots bien forts et des arguments bien faibles. Parce que nous pouvons être mal informé, s'en suit-il que " nous ayons pour mission de verser l'insulte à droite et à gauche en appelant indifféremment à notre aide la vérité et le mensonge ? " Nous n'appelons jamais le mensonge à notre aide, quand il paraît dans nos colonnes c'est qu'il s'y glisse malgré nous. Des personnes que nous croyons dignes de foi, et qui, de plus, n'ont pas, comme notre correspondant " Un Citoyen," l'avantage d'être beaux frères de l'un des frères de M. Pierre Gauvreau, nous ayant assuré ce que nous avons écrit sur le compte de ce monsieur, nous n'avons pas cru invoquer le mensonge en insérant leurs renseignements.

La position d'étrangers de ces messieurs

vis-à-vis de M. P. Gauvreau, conseiller, vaut bien l'intérêt de famille de M. UN CITOYEN. D'ailleurs pour éviter ces faux renseignements, le meilleur moyen était de publier l'adresse présentée à M. Gauvreau et les noms des nombreux signataires d'elle.

Nous désapprouvons hautement les actes de violence commis chez M. Gauvreau par quelques personnes mal intentionnées, mais nous disons que si M. Gauvreau avait eu vraiment à cœur le bien de ses concitoyens, il devait résigner comme il le faisait dire par ses amis pour empêcher des assemblées à ce sujet, ou assister plus ponctuellement aux séances du Conseil-de-Ville.

Il fallait l'un ou l'autre.

Une autre correspondance sur le même sujet, à l'adresse du *Gascon* au prochain numéro.

M. P. Gauvreau, fils, nous a averti charitablement de ne plus attaquer monsieur son père. Nous respectons le caractère privé de M. Gauvreau, citoyen ; mais nous critiquerons comme bon nous semblera M. Gauvreau, conseiller. Cependant comme nous tenons à être journaliste, impartial et non injuste, nous informons M. Gauvreau, fils, que chaque fois que nos écrits lui paraîtront erronés, nous recevrons toutes ses réclamations quelques fortes qu'elles soient. M. Gauvreau, fils, est assez grand pour comprendre que notre position de journaliste impartial nous fait un devoir de ne pas ménager M. Gauvreau, père plus qu'un autre, chaque fois qu'il fera mal.

Encore un mot :

C'est avec plaisir que nous avons appris de la bouche de M. Gauvreau, fils, que monsieur son père a déclaré que les *colons* de la halle du Cul-de-Sac s'élèveront à £5,000. Nous croyons que M. Gauvreau, conseiller se rendrait un grand service en publiant dans la Presse cette déclaration. De plus, chaque fois qu'une injustice se commet au Conseil-de-Ville, qu'il en donne connaissance immédiatement au public. C'est le seul moyen de faire rendre justice et de contenter ses électeurs.

Le *Globe* annonce que Francis Hinckley de *Sripoune* mémoire doit être rappelé de son poste. Le *Conseil Privé* a découvert que cette Excellence avait excellé dans l'affaire des £10,000.

Dans la Correspondance signée : "Un Ingénieur" qui est parue dans notre dernier numéro, le nom de Panet est employé ; nous devons dire que notre correspondant ne fait pas allusion à l'honorable Louis Panet mais à Charles Panet, député du comté de Québec.

Le cheval de bataille de M. Thibodeau est enfin abattu, et le défenseur acharné de la double majorité est redevenu muet.